



## Conseil municipal du 18 février 2025 Liste des délibérations

2025-02-01	Retrait des délibérations du conseil municipal du 21 janvier 2025
2025-02-02	Demande de subventions – Réhabilitation du terrain de tennis de Fel
2025-02-03	Demande de subventions – Travaux extension du cimetière d'Urou
2025-02-04	Bail de chasse en forêt communale
2025-02-05	Approbation de la convention Villages d'Avenir entre la commune de Gouffern en Auge et Terres d'Argentan Interco
2025-02-06	Classement et recensement de la voirie
2025-02-07	Dénomination des voies - Création d'une voie
2025-02-08	Régularisation de bornage rue des Acacias – Le Bourg Saint Léonard
2025-02-09	Label arbres remarquables - Survie

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 12 février 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 18 février 2025 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
12/02/2025

Affichage :  
12/02/2025

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 12  
Votants : 12

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

..... **28 FEV. 2025**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

**28 FEV. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : CHANTEPIE Véronique, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel ayant donné procuration à GODET Frédéric, BOURDOISEAU Philippe, FARIN Dominique, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, ROMAGNY Mauricette, SANCHEZ Nadia, SELIER Alain,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BONTEMPS Rachel, BINET Fernand, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Héléne, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FOLOPPE Martine, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, SOUDAIS Michel, VALLET Éric, VASSEUR Carisse, VERNETTE Laurianne

Mr Alfonso PUMPO a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-02-01

Retrait des délibérations du conseil municipal du 21 janvier 2025

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que des irrégularités ont été constatées lors du conseil municipal du 21 janvier 2025 puisque des signatures de personnes non-présentes ont été détectées entraînant l'absence de quorum,

Considérant que les 8 délibérations prises sont illégales puisqu'elles ont été prises en l'absence de quorum et que le conseil municipal ne pouvait de ce fait délibérer valablement,

Il y a donc lieu de retirer la totalité des délibérations prises lors de ce conseil du 21 janvier 2025,

A l'unanimité,

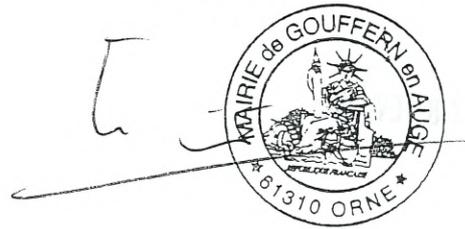
DELIBERE

DECIDE le retrait de l'ensemble des délibérations du conseil municipal du 21 janvier 2025 :

- o 2025-01-01 : Demande de subventions – Réhabilitation du terrain de tennis de Fel
- o 2025-01-02 : Demande de subventions – Travaux extension du cimetière d'Urou
- o 2025-01-03 : Bail de chasse en forêt communale
- o 2025-01-04 : Approbation de la convention Villages d'Avenir entre la commune de Gouffern en Auge et Terres d'Argentan Interco
- o 2025-01-05 : Classement et recensement de la voirie
- o 2025-01-06 : Dénomination des voies - Création d'une voie
- o 2025-01-07 : Régularisation de bornage rue des Acacias – Le Bourg Saint Léonard
- o 2025-01-08 : Label arbres remarquables – Survie

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le **28 FEV. 2025**

ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 12 février 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 18 février 2025 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
12/02/2025

Affichage :  
12/02/2025

Membres :  
En exercice : 21  
Présents : 12  
Votants : 12

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

**28 FEV. 2025**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

**28 FEV. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents: CHANTEPIE Véronique, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés: BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel ayant donné procuration à GODET Frédéric, BOURDOISEAU Philippe, FARIN Dominique, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, ROMAGNY Mauricette, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Absents: BELTOISE Emmanuel, BONTEMPS Rachel, BINET Fernand, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FOLOPPE Martine, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, SOUDAIS Michel, VALLET Éric, VASSEUR Clarissé, VERNETTE Laurianne

Mr Alfonso PUMPO a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-02-02	Demande de subventions – Réhabilitation du terrain de tennis de Fel
---------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le terrain de tennis extérieur de Fel devient impraticable en raison de la dégradation des dalles qui se superposent et que la clôture extérieure doit être reprise afin de permettre aux pratiquants d'utiliser le terrain de tennis en toute sécurité et sans gêne pour le voisinage,

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet de financement jusqu'à hauteur de 45 % dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de 20 % (plafonnée à 5 000 €) par le Conseil Départemental,

Considérant le devis de l'entreprise SARL SOLS TECH d'un montant de 49 840 € HT (59 808 € TTC) pour la réhabilitation de ce terrain à l'identique (surface au sol et clôtures),

Vu le plan de financement prévisionnel présenté,

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE le projet de réhabilitation du terrain de tennis de Fel d'un montant de 49 840 € HT (59 808 € TTC)

DECIDE d'inscrire ces travaux au budget primitif 2025

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Dépenses HT	Recettes HT
Travaux et frais divers		49 840 €	
Subvention DETR	45 %		22 428 €
Subvention Conseil Départemental	20 % plafonnée à 5 000 €		5 000 €
Part communale			22 412 €
Total		49 840 €	49 840 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025, du Conseil Départemental ou toute autre subvention éventuelle liée à ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DIT que le projet sera réétudié si les subventions demandées ne sont pas accordées ou si elles le sont à un taux moindre.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 28/02/2025  
Reçu en préfecture le 28/02/2025  
Publié le **28 FEV. 2025**   
ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_02-DE

GOUFFERN EN AUGÉ  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

Convocation :  
12/02/2025

Affichage :  
12/02/2025

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 12  
Votants : 12

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

**28 FEV. 2025**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

**28 FEV. 2025**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 12 février 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 18 février 2025 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents: CHANTEPIE Véronique, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés: BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel ayant donné procuration à GODET Frédéric, BOURDOISEAU Philippe, FARIN Dominique, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, ROMAGNY Mauricette, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Absents: BELTOISE Emmanuel, BONTEMPS Rachel, BINET Fernand, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, CLOUET Héléne, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FOLOPPE Martine, FEUILLET Noéi, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, MADÈC Boris, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, SOUDAIS Michel, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Alfonso PUMPO a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-02-03	Demande de subventions – Travaux extension cimetière d'Urou
---------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la délibération n°2022-07-09 du 19 décembre 2022 approuvant le projet d'extension du cimetière d'Urou,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 2 au 17 octobre 2024,

Considérant le rapport de Mme le commissaire enquêteur en date du 15 novembre 2024 émettant un avis favorable au projet d'extension du cimetière d'Urou,

Considérant que les formalités administratives sont réalisées et que les travaux peuvent donc être lancés,

Considérant que les travaux consistent en des opérations de terrassement, de maçonnerie et de reprise de clôture,

Considérant l'estimatif des travaux qui s'élèvent à 36 632.80€ HT,

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet de financement à hauteur de 45 % dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Dépenses HT	Recettes HT
Travaux et frais divers		36 632.80 €	
Subvention DETR	45 %		16 484.76 €
Part communale			20 148.04 €
Total		36 632.80 €	36 632.80 €

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE le projet de travaux d'extension du cimetière d'Urou d'un montant de 36 632.80 € HT (43 959.36 € TTC)

DECIDE d'inscrire ces travaux au budget primitif 2025

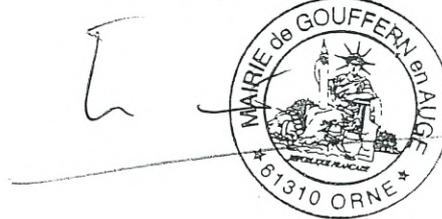
APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 ou toute autre subvention éventuelle liée à ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

28 FEV. 2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 12 février 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 18 février 2025 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
12/02/2025

Affichage :  
12/02/2025

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 13  
Votants : 13

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 2

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

..... **28 FEV. 2025**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

..... **28 FEV. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëticia, BOURDAIS Michel ayant donné procuration à GODET Frédéric, BOURDOISEAU Philippe, FARIN Dominique, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, ROMAGNY Mauricette, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BONTEMPS Rachel, BINET Fernand, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FOLOPPE Martine, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Alfonso PUMPO a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-02-04	Bail de chasse en forêt communale
---------------	-----------------------------------

*Monsieur le Maire demande à Mr Philippe LANGEARD de quitter la salle, celui-ci ayant un intérêt à la délibération.*

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, maire adjoint en charge des réseaux et de la forêt,

Considérant le bail de chasse signé entre la commune historique de Le Bourg Saint Léonard et Mr Bernard Renée le 7 février 2014 pour une durée de 12 années à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et fixant le loyer annuel à 36 900 €,

Considérant la délibération n°2024-02-08-02 du 18 mars 2024 autorisant la signature d'un bail de chasse au profit de l'association « Chasse de la maison forestière » dans les mêmes conditions que l'ancien bail à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour une durée de 9 années, fixant le prix du loyer à un montant annuel à 37 000 € et désignant l'office notarial SELARL Macedo et Vadrot pour la rédaction du bail de chasse,

Considérant que depuis cette délibération, de multiples éléments ont retardé la signature de ce bail chez le notaire notamment certaines clauses de l'ancien bail (maison forestière, maladie porcine...)

Considérant qu'afin de permettre l'encaissement des loyers de l'année 2024, il est nécessaire de régulariser la situation de l'année 2024 par la rédaction d'un bail administratif d'une année dans l'attente de la signature du bail de chasse chez le notaire,

A la majorité (11 voix pour et 2 absentions),

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail administratif au profit de l'association « Chasse de la maison forestière » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée d'une année, présenté en annexe

FIXE le prix du loyer annuel à 37 000 € pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025

AUTORISE la signature d'un bail de chasse au profit de l'association « Chasse de la maison forestière » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour une durée de 9 années en retirant du bail la maison forestière,

FIXE le prix du loyer du nouveau bail à un montant annuel de 32 000 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

DESIGNE l'office notarial SELARL Macedo et Vadrot pour la rédaction du bail de chasse

DIT que les frais d'actes seront à la charge de l'association « Chasse de la maison forestière »

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 28/02/2025  
Reçu en préfecture le 28/02/2025  
Publié le 28 FEV. 2025   
ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 12 février 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 18 février 2025 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
12/02/2025

Affichage :  
12/02/2025

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 14  
Votants : 14

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

..... **28 FEV. 2025**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

..... **28 FEV. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel ayant donné procuration à GODET Frédéric, BOURDOISEAU Philippe, FARIN Dominique, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, ROMAGNY Mauricette, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BONTEMPS Rachel, BINET Fernand, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FOLOPPE Martine, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Alfonso PUMPO a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-02-05

Approbation de la convention Villages d'Avenir entre la commune de Gouffern en Auge et Terres d'Argentan Interco

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

En fin d'année 2023, six communes ont été labellisées « Villages d'Avenir » au travers d'une candidature commune portée par Terres d'Argentan Interco. La labélisation des communes de Boucé, Gouffern-en-Auge, Monts-sur-Orne, Nécy, Occagnes et Rânes fait suite à une étude de revitalisation des centres-bourgs réalisée en 2023. Une réunion de lancement a été organisée en juin 2024 en lien avec le programme Villages d'Avenir en présence des services de l'Etat, lors de laquelle il a été convenu d'établir une convention entre Terres d'Argentan Interco et chacune des six communes labellisées. Cette convention a pour but de formaliser le projet de territoire de chaque commune, le plan d'action et le suivi de sa mise en œuvre par Terres d'Argentan Interco. Le plan d'action est propre à chaque commune, en lien avec les axes thématiques identifiés: transition écologique, cadre de vie, habitat, commerces, services, mobilité, et tourisme/culture/patrimoine. Le nombre d'actions identifiées pour la commune de Gouffern en Auge est de 26 actions.

Vu la labélisation de la commune de Gouffern en Auge au programme Village d'Avenir en date du 21 décembre 2023 ;

Vu la réunion de lancement en lien avec le programme Village d'Avenir du 5 juin 2024 organisée par Terres d'Argentan Interco en présence des six communes concernées, de la sous-préfète d'Argentan et des services de l'Etat ;

Considérant la stratégie de redynamisation pour la commune de Gouffern en Auge, avec le soutien de Terres d'Argentan Interco par un travail notamment sur le développement durable et la transition écologique ;

Considérant la commune de Gouffern en Auge labélisée Village d'Avenir, identifiée comme troisième niveau de centralité au sein de l'intercommunalité ;

Considérant le plan d'action coconstruit avec Terres d'Argentan et présenté en annexe au conseil municipal ;  
A l'unanimité,

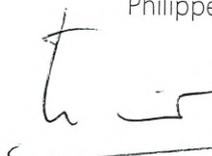
DELIBERE

APPROUVE le projet de convention en lien avec le programme Villages d'Avenir qui formalise le projet de la commune.

AUTORISE Monsieur le maire de la commune de Gouffern en Auge à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Philippe TOUSSAINE



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

28 FEV. 2025



ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 12 février 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 18 février 2025 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
12/02/2025

Affichage :  
12/02/2025

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 14  
Votants : 14

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le  
**28 FEV. 2025**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
**28 FEV. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel ayant donné procuration à GODET Frédéric, BOURDOISEAU Philippe, FARIN Dominique, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, ROMAGNY Mauricette, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BONTEMPS Rachel, BINET Fernand, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FOLOPPE Martine, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Alfonso PUMPO a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-02-06

Classement et recensement des voies

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que la commune doit être dotée d'un tableau de classement des voies conforme à la circulaire n°426 du 31 juillet 1961 qui présente un recensement complet du linéaire de la voirie,

Considérant la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS,

Considérant que ce tableau est très important pour la détermination du calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement),

Considérant qu'une mise en concurrence a été effectuée :

- entreprise GEOPTIS (entreprise du groupe La Poste) avec des capteurs embarqués sur les véhicules des facteurs : 10 200 € HT (12 240 € TTC)
- entreprise ADS COM Voirie : 39 230 € HT (47 076 € TTC)

Considérant que la réalisation de ce tableau permettra de percevoir la DGF au juste montant car la longueur de la voirie impacte fortement la DGF versée à la commune, ce qui n'est pas le cas actuellement car les tableaux de recensement des voies des communes datent de plusieurs années et n'ont pas toujours été mis à jour,

Considérant que ce tableau permettra d'identifier les chemins ruraux goudronnés qui pourront être reclassés en voies communales permettant ainsi d'augmenter la longueur de voirie prise en compte dans le calcul de la DGF,

Conformément à la Loi 3DS et notamment son article 102, le recensement des chemins ruraux, suspend le délai de prescription jusqu'à la délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins prise après enquête.

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE

le devis de l'entreprise GEOPTIS, entreprise du groupe La Poste, d'un montant de 10 200 € HT (12 240 € TTC) pour la réalisation du tableau des voies communales

AUTORISE

Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

28 FEV. 2025 S<sup>2</sup>LO

ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 12 février 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 18 février 2025 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
12/02/2025

Affichage :  
12/02/2025

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 14  
Votants : 14

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en

Préfecture le :  
... **28 FEV. 2025**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

.....  
**28 FEV. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel ayant donné procuration à GODET Frédéric, BOURDOISEAU Philippe, FARIN Dominique, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, ROMAGNY Mauricette, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BONTEMPS Rachel, BINET Fernand, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabriëlle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FOLOPPE Martine, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Alfonso PUMPO a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-02-07	Dénomination des voies – création d'une voie
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

Considérant les délibérations n°2022-07-04 et n°2023-08-07 relatives à la dénomination et la numérotation des voies de la commune de Gouffern en Auge,

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ajouter une nouvelle voie suite à la création du lotissement communal de Fei situé route Emile Zola,

Considérant la proposition de nommer cette voie « Impasse des Clos » car le terrain est référencé sous l'adresse cadastrale « Les Clos »,

A l'unanimité,

DELIBERE

ADOPTE

le nom « Impasse des clos » attribué à cette nouvelle voie du lotissement communal de Fel (plan joint en annexe)

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 28/02/2025  
Reçu en préfecture le 28/02/2025  
Publié le **28 FEV. 2025**   
ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_07-DE

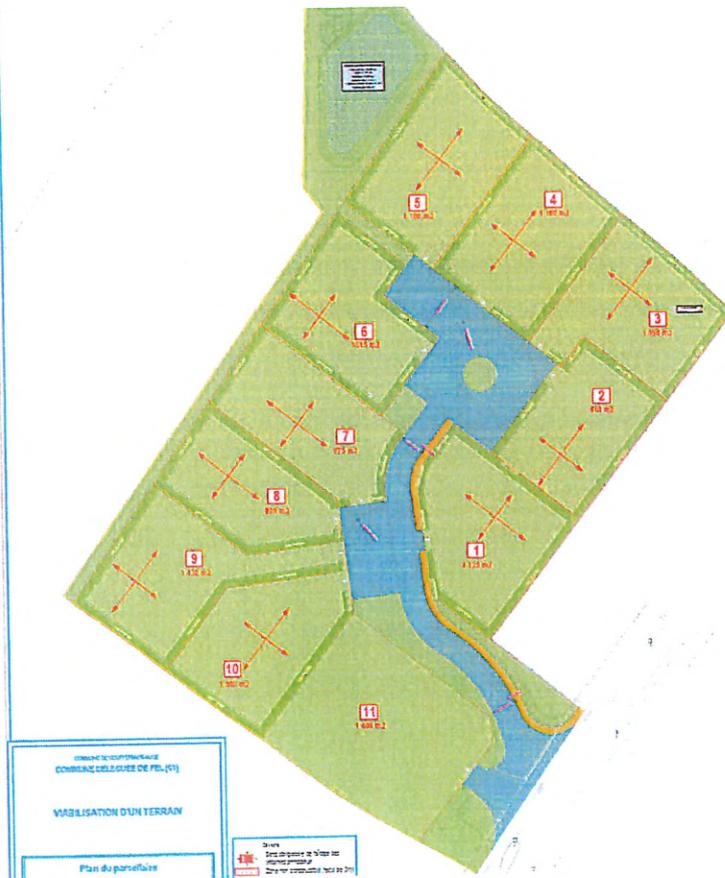
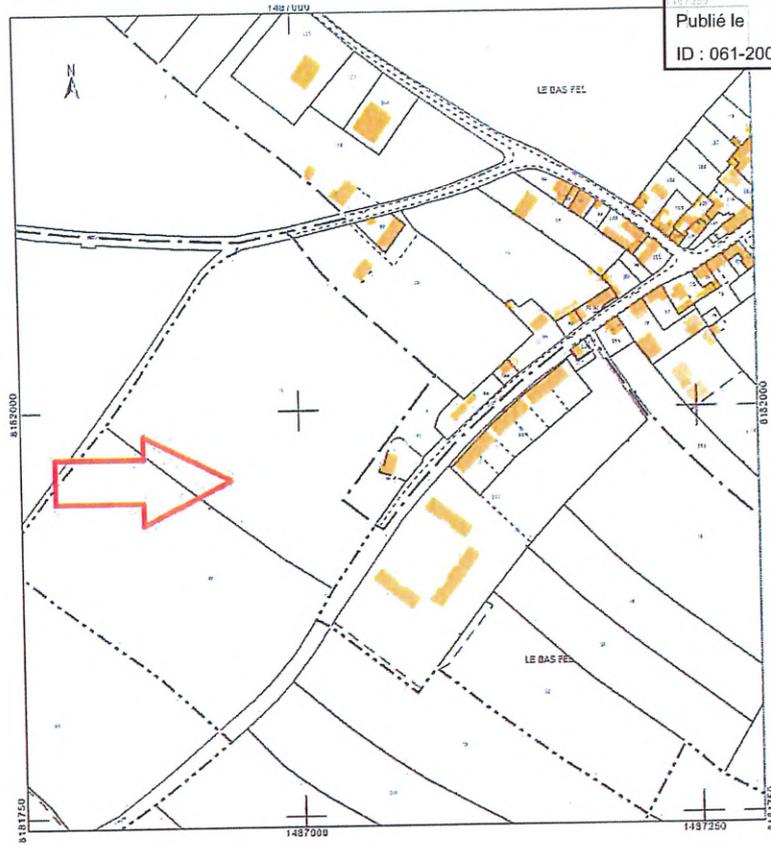
Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le **28 FEV. 2025**



ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_07-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGÉ  
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

GOUFFERN EN AUGÉ

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 12 février 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 18 février 2025 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :  
12/02/2025

Affichage :  
12/02/2025

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 14  
Votants : 14

Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Abstentions : 1

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

..... **28 FEV. 2025**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

..... **28 FEV. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Sully en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel ayant donné procuration à GODET Frédéric, BOURDOISEAU Philippe, FARIN Dominique, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, ROMAGNY Mauricette, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BONTEMPS Rachel, BINET Fernand, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FOLOPPE Martine, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Mr Alfonso PUMPO a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-02-08

Régularisation de bornage – rue des Acacias Le Bourg Saint Léonard

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il a été demandé à Mr Franck Decrucq de régulariser la construction d'un mur de clôture de sa propriété qui n'avait pas fait l'objet de déclaration préalable,

Considérant qu'il apparaît que ce mur n'a pas été construit en limite de propriété et déborde en partie sur le domaine public, Cependant, au regard du cadastre, une partie du chemin communal se trouve sur la propriété privée de Mr Franck Decrucq,

Considérant que Mr Franck Decrucq indique avoir construit le mur à l'emplacement identique de l'ancienne clôture,

Considérant que si le mur était construit en limite de propriété, cela empêcherait le passage des véhicules notamment de secours sur ce chemin étroit,

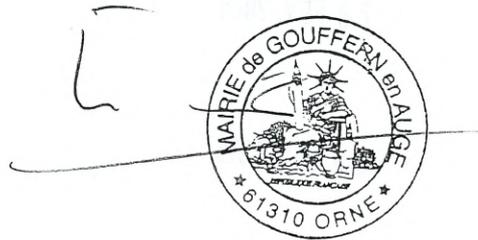
Considérant qu'après une visite sur site, il a été proposé à Mr Franck Decrucq de régulariser la situation de manière officielle et ainsi procéder à un échange de parcelles avec un partage des frais de bornage,  
Considérant le devis du cabinet de géomètre « Geomat » d'un montant de 1 080 € HT (1 296 € TTC),  
Considérant l'accord écrit de Mr Franck Decrucq acceptant de partager les frais de bornage,  
A la majorité (13 voix pour et une abstention),

DELIBERE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du cabinet de géomètre « Geomat » d'un montant de 1 080 € HT (1 296 € TTC) concernant la régularisation de bornage des parcelles 057 B 246 et 057 B 538,
- DECIDE de refacturer à Mr Franck Decrucq la moitié de ces frais de bornage soit 648 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

28 FEV. 2025 S'LO

ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_08-DE

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

Convocation :  
12/02/2025

Affichage :  
12/02/2025

Membres :  
En exercice : 51  
Présents : 14  
Votants : 14

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
..... **28 FEV. 2025**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
.....

**28 FEV. 2025**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mercredi 12 février 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 18 février 2025 à 16 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février à seize heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, HEUZEY Ludovic, LANGEARD Philippe, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe,

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel ayant donné procuration à GODET Frédéric, BOURDOISEAU Philippe, FARIN Dominique, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, ROMAGNY Mauricette, SANCHEZ Nadia, SELIER Alain,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BONTEMPS Rachel, BINET Fernand, BUCHOUX Eliane, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FOLOPPE Martine, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LAMY Pascal, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse, VERNETTÉ Laurianne

Mr Alfonso PUMPO a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-02-09	Label arbres remarquables - Survie
---------------	------------------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la convention sur la Diversité Biologique, qui s'est tenu à Rio de Janeiro, en 1992, reconnaissant la conservation de la Biodiversité commune une « préoccupation commune à l'humanité »,

Considérant la délibération n°2024-05-05 relative à la signature des conventions avec l'association « A.R.B.R.E.S » concernant le label national des arbres remarquables sur le territoire de la commune de Gouffern en Auge pour les arbres suivants :

- If à proximité de l'église de Silly en Gouffern
- If au cimetière de Courménil
- If au cimetière de La Cochère,

Considérant que Mme Sylvie Gayon, maire déléguée de Survie a indiqué qu'il y avait également 3 Ifs à Survie qui pouvaient bénéficier de ce label,

Considérant que dans le cadre de la préservation du patrimoine naturel, un dossier de candidatures au label national des arbres remarquables a été déposé par le service « Urgence climatique développement durable » de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco pour ces 3 ifs,

Considérant que cette candidature a été validée par l'association « A.R.B.R.E.S » et ces arbres doivent faire l'objet de la signature d'une convention avec cette association,

Considérant le projet de convention présenté en annexe,

A l'unanimité,

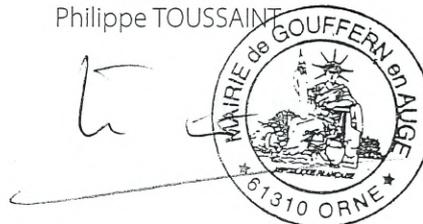
DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention type

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

28 FEV. 2025  
ID : 061-200066256-20250218-2025\_02\_09-DE

S<sup>2</sup>LO